

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2014/ 154 /PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE LA CONVENTION BOT PORTANT
SUR LES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES ET PORTUAIRES
NECESSAIRES AU PROJET SIMANDOU ENTRE LA REPUBLIQUE
DE GUINEE ET LES SOCIETES SIMFER SA ET RIO TINTO MINING
AND EXPLORATION LTD.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2014/012/AN du 14 juin 2014, autorisant la ratification ;

Vu le Décret D/2014/143/PRG/SGG du 18 juin 2014, portant promulgation
de la Loi L/2014/012/AN du 14 juin 2014 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est ratifiée la Convention BOT portant sur les infrastructures
ferroviaires et portuaires nécessaires au projet SIMANDOU entre la
République de Guinée et les Sociétés SIMFER SA et RIO TINTO MINING
AND EXPLORATION Ltd.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature
sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le ... 07 JUIL. 2014 ...



Prof. ALPHA CONDE